

Envoi par courriel et par courrier

Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est
de la région métropolitaine de Montréal par
Hydro-Québec TransÉnergie

6211-09-005

Québec, le 3 juin 2011

Monsieur Denis Talbot
Direction des évaluations environnementales
**Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs**
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine
de Montréal par Hydro-Québec TransÉnergie

Questions complémentaires du 3 juin 2011 (n^{os} 1 à 4)

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique sur le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses d'ici le 8 juin prochain compte tenu des travaux en cours et de la deuxième partie de l'audience publique qui débutera le 20 juin prochain consacrée à l'audition des mémoires

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

**Questions du 3 juin 2011 transmises au MDDEP
(DQ1, n^{os} 1 à 4)**

1. Hydro-Québec estime que le climat sonore lors de la construction serait d'environ 60 dBA aux habitations les plus proches du poste du Bout-de-l'Île, et ce, avec l'atténuation de 10 dBA appliquée à des marteaux (PR5.1.2, p. 6).

Sachant qu'une politique sectorielle du MDDEP stipule que le bruit provenant d'un chantier de construction doit être égal ou inférieur à 55 dBA le jour ou au niveau de bruit initial s'il est supérieur à 55 dBA (PR5, annexe 4) et que les relevés sonores réalisés par le promoteur en 2011 (PR8.1) aux alentours du poste du Bout-de-l'Île démontrent que le bruit ambiant moyen le jour serait de l'ordre de 52 dBA et 54 dBA, les relevés sonores réalisés sont-ils suffisants pour déterminer le bruit ambiant aux alentours du poste du Bout-de-l'Île ? Veuillez commenter l'étude acoustique réalisée par le promoteur (PR8.1).

2. Une évaluation des niveaux de bruit et de la vulnérabilité acoustique du poste de Lanaudière a été réalisée par le promoteur en 2008 (DA11). Quelques transformateurs du poste étaient sous tension et hors tension lors des mesures de bruit. Quant aux relevés de bruit pour évaluer la puissance acoustique, ils ont été réalisés le 10 octobre et le 18 novembre, entre 10 h et 12 h et entre 10 h et 14 h respectivement. Les mesures de bruit réalisées par le promoteur sont-elles suffisantes pour déterminer le bruit ambiant et évaluer la puissance acoustique ? D'autres mesures devraient-elles être prises ? Veuillez préciser.
3. Le MDDEP considère-t-il que le projet de compensation proposé en DA3 par Hydro-Québec permettra de maintenir les différentes fonctions écologiques offertes actuellement par le milieu prévu pour l'agrandissement du poste ?
4. Le MDDEP considère-t-il l'amélioration prévue de deux étangs temporaires dans l'emprise au nord du poste du Bout-de-l'Île tel que décrit dans le document DA3 comme étant une mesure de compensation acceptable pour la perte du milieu humide Armand-Chaput ? Dans la négative, le fait de rendre ces étangs permanents pourrait-il faire en sorte que cette mesure de compensation soit acceptable ?